



SYNTHÈSE DE L'AUDIT

| | |
|---|---------------------------------------|
| Client : LEYGATECH | Référence client : A03272 |
| Référentiel(s) : ISO 15378 / Décret GPI No 2021-461 | Type d'Audit : SUIVI S2 |
| Responsable d'audit : ERIC MORIN | Date(s) de l'audit : 28-29-30/03/2023 |
| Auditeur(s) : | Observateur(s) : |
| Sites(s) à auditer: Saint Romain la chalm et Yssingeaux | |
| Durée d'audit pour la norme 1 : 3 jours | |

1. LIBELLÉ DU CERTIFICAT (ACTIVITE CONCERNÉE PAR LA CERTIFICATION) :

Français : Conception, production et vente de films, gaines et sacs en matières plastiques, imprimés ou non, obtenus par extrusion ou co-extrusion gonflage, sur deux sites :

- Saint Romain Lachalm
- Yssingeaux

Anglais : Development, production of plastic tubes, flat films and bags, printed or not, by blown extrusion or co-extrusion on two sites :

- Saint Romain Lachalm
- Yssingeaux

2. EXCLUSION(S) :

Non Oui - chapitre(s): 8.5.1.4. ISO 15378

3. DEMANDES D'AMÉLIORATION :

| Non-Conformité(s) Majeure(s) | | Non-Conformité(s) mineure(s) | | Remarque(s) | |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|--------------------|------------------|
| Nombre | Numéro(s) | Nombre | Numéro(s) | Nombre | Numéro(s) |
| 0 | | 0 | | 0 | |

4. CONCLUSIONS DE L'AUDIT ET RECOMMANDATIONS :

L'audit s'est déroulé selon le planning validé avec le client dans une ambiance participative.

Le système de management est maîtrisé et pertinent par rapport à l'organisation.

Aucune demande d'amélioration n'a été relevée lors de cet audit, des axes de progrès ont été mis en évidence.

La société a mis en place les éléments de prévention et de correction permettant de répondre favorablement au décret No 2021-461.

Je recommande le maintien du Certificat ISO 15378 pour la société Leygatech.

L'organisme ou l'entreprise autorise AB Certification à utiliser son logo à des fins de communication exclusivement : Oui Non

L'équipe d'audit a respecté les durées prévues par normes : Oui Non

5. PROCHAIN AUDIT :

Étape 2: Surveillance n°1: Surveillance n°2: Renouvellement: Audit Complémentaire: Autre:

Date Prévisionnelle = 03-2024

La signature des auditeurs n'engage en aucune façon leur responsabilité personnelle ou celle de leur employeur en cas d'incidents, accidents ou erreurs commises par l'organisme après attribution du certificat.

Nom et Visa du Responsable d'Audit

Synthèse communiquée le 30-03-2023

Nom et visa du Représentant de l'Entreprise